

AC1 : Protection des monuments historiques

- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Zone non aedificandi
- Périmètre de protection rapprochée

I3 : Canalisations de transport et distribution de gaz

- Canalisation / Zone de passage

PM1 : Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles

- Zone submersible
- Enveloppe de zonage réglementaire

T1 : Chemin de fer

- Zone de protection SNCF

T7 : Extérieur des zones de dégagement aéronautique

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Pièce n° 5.4b

Plan des Servitudes d'Utilité Publiques

Territoire communal - partie sud

Échelle 1/5000

Approbation

OCTOBRE 2016

NB: Le nord du territoire de la commune d'Ingrandes de Touraine n'est concerné par aucune servitude. Aussi, seul le sud du territoire communal est représenté.



Restigné

La Chapelle-sur-Loire

Saint-Patrice

